

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Etaient Présents 58 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Mailys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs : Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET
Jacques NAYA à Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT
Henriette BONNET à Maylis DEL PIANTA
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES
Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC (excusé), Alain CAMSUZOU, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 15-180927-DEV-

LOTISSEMENT TEMBOUS 3 : VENTE D'UN TERRAIN

REÇU

Le - 9 OCT. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Mme BALLIHAUT précise que la société Holight a fait part aux Services de la CCHB de son souhait d'acquérir la parcelle de 1 818 m² cadastrée D 2190, D 2111, D 2117 située dans le Parc d'Activités, lotissement Tembous 3, afin de faciliter l'aménagement de ses installations.

Le prix proposé est de 13,75 € HT/m² ce qui représente un montant de vente de 25 000 € HT, soit 28 909,20 € TTC, TVA sur marge incluse.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre à la Société Holight, la parcelle du terrain située dans le Parc d'Activités, lotissement Tembous 3 et cadastrée D 2190, D 2111, D 2117, représentant une superficie de 1 818 m², à un prix de 13,75 € HT le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 septembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 9.10.18

A blue ink signature is written over a circular official seal of the Communauté de Communes du Haut-Pyrénées. The seal features a central emblem and the text 'Communauté de Communes du Haut-Pyrénées' around the perimeter.

Le Président

A circular official seal of the Communauté de Communes du Haut-Pyrénées, featuring a central emblem and the text 'Communauté de Communes du Haut-Pyrénées' around the perimeter.

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 9 OCT. 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE